



Le 14 janvier 2010

A la signature du Directeur Général

Déclaration de soutien continu aux principes du Pacte Mondial

La Caisse des Dépôts participe depuis 2000 au Pacte Mondial des Nations-Unies. En tant que Directeur Général, je déclare mon soutien continu et mon engagement personnel au respect et à la mise en œuvre par la Caisse des Dépôts des dix principes du Pacte Mondial.


Augustin de Romanet

Pour mémoire :

Les 10 Principes du Pacte Mondial

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le 14 janvier 2010

**« Bonne pratique » 2009 de la Caisse des Dépôts
dans le cadre de sa participation au Pacte Mondial (Global Compact) :
les prêts HQE aux hôpitaux**

Suite au plan Hôpital 2007, l'Etat a présenté en mars 2007 un ambitieux programme de construction et de rénovation des hôpitaux pour la période 2008-2012, nommé **plan Hôpital 2012, d'un montant total de 10 Mds€**. Ce nouveau plan pluriannuel d'investissement hospitalier affichait comme priorité le développement durable et l'engagement de démarches Haute Qualité Environnementale (HQE).

Le constat de l'époque était en effet le suivant : le parc immobilier hospitalier français représente au total près de 60 millions de m² (soit autant que l'ensemble des bâtiments de l'Etat). Or, si la qualité du service hospitalier fait déjà l'objet d'une certification exigeante dite « Haute Autorité de Santé » (HAS), **les enjeux environnementaux du bâti proprement dit sont également à considérer** : consommations d'énergie, émissions de CO₂ (plusieurs établissements sont sous quotas CO₂ limitatifs), qualité des matériaux utilisés, insertion dans l'environnement....

Parties prenantes de ce projet, la Caisse des Dépôts et la Mission Nationale d'Appui à l'Investissement Hospitalier (MAINH, désormais ANAP) décident alors de promouvoir la **création d'une certification NF Bâtiments Tertiaires – démarche HQE® qui puisse s'appliquer spécifiquement aux hôpitaux**. Des contacts se nouent alors avec l'association HQE qui approuve le projet ainsi qu'avec l'ADEME et le Ministère de l'Ecologie qui soutiennent des expérimentations dans ce domaine depuis plusieurs années. CERTIVEA, organisme de certification du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), est désigné pour développer et gérer la nouvelle certification en s'appuyant sur une dizaine de sites hospitaliers pilote en France¹.

La nouvelle certification sera volontaire et permettra d'attester et de valoriser le fait que les constructions ou grosses réhabilitations hospitalières ont été menées :

- dans le cadre d'un management environnemental de l'opération,
- en visant un profil environnemental précis sur 14 cibles, dont la consommation énergétique, la gestion de l'eau et la qualité sanitaire des matériaux.

¹ Notamment : le CH Alès, CHU Angers, CH Sud-Francilien, la polyclinique de Pontivy, le Centre Médico-social de Vitry-sur-Seine, la clinique de Beaumont-sur-Oise et le Centre d'accueil pour adultes autistes La clef des Champs

Ceci permet d'améliorer la performance thermique, construire des bâtiments neufs moins coûteux en fonctionnement (prix de l'énergie, maintenance, consommation d'eau), anticiper les réglementations thermiques et de qualité sanitaire des matériaux. Pour le financeur public de l'hôpital, des critères environnementaux certifiés (en matière énergétique particulièrement), paraissent de nature à sécuriser les investissements et à encourager une gestion patrimoniale immobilière économe et innovante.

L'action de la Caisse des Dépôts :

- Un soutien financier et de l'expertise pour créer la certification,
- Un engagement auprès du Ministère de la Santé à cofinancer ce plan de modernisation des établissements hospitaliers,
- La mise à disposition des établissements hospitaliers retenus par le Ministère de la Santé d'une enveloppe de prêts sur fonds d'épargne de 2 Mds€ sur la période 2008-2012,
- la bonification, sur ses fonds propres, à hauteur de 0,30% des prêts octroyés aux établissements de santé s'ils visent l'obtention de cette certification Haute Qualité Environnementale.

Cette bonification spécifique a déjà permis d'accompagner les projets de l'hôpital Ambroise Paré de Marseille, pour un montant de 39,5 M€, ainsi que le Centre Hospitalier de Lagny Marne La Vallée, pour un montant de 22 M€.

Cette bonne pratique illustre bien plusieurs des principes du Pacte Mondial, notamment les principes 7-8-9 relatifs à l'environnement et à l'attitude tant de respect que de promotion de pratiques plus respectueuses –avec une incitation financière–, accompagnées d'une certification qui valide et appuie les efforts réalisés en ce sens.

January 14, 2010

**Caisse des Dépôts' communication on Progress (coP) 2009 for the Global Compact:
Haute Qualité Environnementale (HQE) certification and loans for hospitals**

Following the “plan Hôpital 2007”, in March 2007 the French government presented an ambitious programme for the construction and renovation of hospital buildings for the period 2008-2012 given the name “plan Hôpital 2012”. This new programme, which involves a total investment of 10 billion euros, is targeted at developing the HQE standard in the building sector in an overall strategy of sustainable development.

At the time, it was noted that the total real estate assets of hospitals in France extended over almost 60 million m² - as much as the entire French public service. Whilst hospitals are already subject to a rigorous quality certification process by the Haute Autorité de Santé or National Health Authority, the new strategy seeks to incorporate more strictly environmental considerations: energy consumption, CO₂ emissions (several institutions are subject to CO₂ caps), quality of the materials, integration into the surrounding environment, etc.

As stakeholders in this project, the Caisse des Dépôts and the Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux or National Agency for the Performance of Health Care Facilities (ANAP) decided to support the creation of a certification NF Bâtiments Tertiaires – démarche HQE® to apply specifically to hospitals. We have been collaborating with the association in charge of the HQE certification as well as the French Agency for the Environment and Energy Agency (ADEME) and the Ministry of Ecology, Energy and Sustainable Development (MEEDDAT, now MEEDDM), both of which have supported various experimentations in this area in previous years.

CERTIVEA, the certification body of the Centre Scientifique et Technique du Bâtiment or Scientific and Technical Centre for Buildings (CSTB), has been designated to develop and manage the new certification by drawing on the experiences of a dozen pilot hospital sites in France¹

The new certification will be voluntary and will allow the hospital to demonstrate the benefits of new constructions or large renovations to its buildings:

- to enhance its credentials in terms of environmental management and quality,
- by targeting 14 elements of environmental quality, including energy consumption, water management and the health quality of the materials.

¹ Notably the hospitals of Alès, Angers, Sud-Francilien, the Pontivy polyclinic, the Medical Centre of Vitry-sur-Seine, the Beaumont-sur-Oise clinic and the Centre for autism at La Clef des Champs.

The certification aims at improving buildings' thermal insulation, decreasing the functioning costs of new buildings (energy costs, maintenance, water consumption, etc.), and anticipating regulations on buildings' thermal qualities and the health qualities of materials. The certification of these hospitals by applying environmental criteria (especially relating to energy consumption) holds an undoubted interest for the public financier as it lends greater security to the investment and encourages a more efficient and innovative management of real estate assets.

The Caisse des Dépôts participates by providing:

- Financial backing and expertise to the creation of the certification,
- A commitment to the Ministry of Health to co-finance this plan to modernise hospital facilities,
- A set of loans on its savings funds totalling 2 billion euros from 2008 to 2012 available to those hospital facilities selected by the Ministry of Health,
- A further incentive through a reduced loan rate by 0.3% solely funded by Caisse des Dépôts for those hospitals which wish to undergo the certification process.

These reduced rates have already been applied to the loans accorded to the projects of the Ambroise Paré de Marseille hospital as well as the Centre Hospital de Lagny Marne La Vallée, for amounts of 39.5 million euros and 22 million euros respectively.

This best practice illustrates the application of several principles of the Global Compact, in particular those relating to the environment (Principles 7, 8 and 9). It also demonstrates the respect and the willingness to engage in and promote more environmentally conscious practices – with financial incentives – accompanied with a certification process to validate and give further strength to the efforts put in to this end.